

**Yves FROMION**  
Député du Cher  
Maire d'Aubigny-sur-Nère

A Paris, le 12 MARS 2008

N°62-08/BP/YF

### QUESTION ECRITE

Monsieur Yves FROMION, député du Cher attire l'attention du Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports sur l'encadrement des malades, en particulier ceux atteints de la maladie d'Alzheimer, dans les établissements de soins de longue durée.

En effet, la DASS prévoit un encadrement de 3 aides soignantes au maximum pour un ensemble de 25 malades lourdement handicapés, effectif réduit à 2 le week-end.

Dans ces conditions, il semble difficile d'assurer la complète sécurité des patients ainsi que le suivi journalier dans de bonnes conditions

Il lui demande donc quelles mesures peuvent être envisagées pour remédier à cette situation.

Yves FROMION